

FAITS ET DOCUMENTS

Le Prix Paul Reuter en droit international humanitaire 2006

Appel aux candidatures

Le Fonds Paul Reuter a été créé en 1983, grâce au don fait au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) par feu Paul Reuter, professeur honoraire de l'Université de Paris, membre de l'Institut de droit international. Le Fonds a deux objectifs : soutenir financièrement une oeuvre ou une entreprise dans le domaine du droit international humanitaire (par ex. : publication d'un ouvrage), et financer le *Prix Paul Reuter*.

Ce Prix, d'un montant de 5'000 francs suisses, attribué généralement tous les trois ans, est destiné à couronner une oeuvre marquante dans le domaine du droit international humanitaire.

Le Prix sera attribué pour la huitième fois au printemps 2006

Jusqu'à ce jour, le Prix a été attribué à sept reprises, aux auteurs suivants : Dr. Mohammed El Kouhène (1985), Dr. Heather A. Wilson (1988), Dr. Edward K. Kwakwa et à M. Alejandro Valencia Villa (1991), Prof. Eric David (1994), Prof. Geoffrey Best et au Major Général A.P.V. Rogers (1997), Dr. Ilias Bantekas (2000), et au Prof. Ruth Abril Stoffels (2003).

Selon le Règlement du *Prix Paul Reuter*, l'oeuvre doit remplir les conditions suivantes :

- elle doit mieux faire connaître ou comprendre le droit international humanitaire;
- elle doit soit être encore inédite, soit avoir été publiée après la date d'échéance pour les candidatures à la dernière attribution du Prix (15 septembre 2002);
- elle doit être rédigée en français, en anglais ou en espagnol.

Le dossier de candidature contiendra :

- une brève notice biographique du candidat;
- la liste de ses publications;
- le texte intégral de l'oeuvre, en trois exemplaires.

Les auteurs remplissant les conditions précitées pourront faire acte de candidature au plus tard le 1^{er} novembre 2005

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à visiter le site web du CICR : www.cicr.org

L'acte de candidature pour le *Prix Paul Reuter* ou la demande d'un soutien financier pour une œuvre dans le domaine du droit international humanitaire doit être soumis au :

Président de la Commission du Fonds Paul Reuter
Comité international de la Croix-Rouge
c/o Division juridique
19, avenue de la Paix
1202 Genève
Suisse

+++